

# L'agenda intégration suisse<sup>1</sup>

<sup>1</sup> La forme masculine est utilisée dans ces fiches d'information pour faciliter la lecture.

---

## QUI A DROIT AUX PRESTATIONS DE L'AGENDA INTÉGRATION SUISSE (AIS)?

Toutes les personnes qui ont obtenu un

- Permis B (réfugiés reconnus)
- Permis F (réfugiés admis à titre provisoire)
- Permis F (personnes admises à titre provisoire)

à partir du 01.05.2019.

Les personnes qui ont obtenu un de ces permis **avant cette date**, reçoivent déjà l'aide d'autres programmes fédéraux et n'ont pas droit aux mesures de l'Agenda Intégration Suisse (AIS).

---

## QU'EST-CE QUE C'EST QUE L'AGENDA INTEGRATION SUISSE (AIS) ?

L'Agenda Intégration Suisse (AIS) est un programme national mis en place par la Confédération.

Il est destiné à accélérer votre intégration sociale et professionnelle.

Quels que soient votre âge et votre situation personnelle ou professionnelle, on vous conseille et on vous accompagne de manière individuelle. Cet accompagnement commence au moment de votre arrivée sur le territoire suisse et tient compte de votre profil, de votre parcours et de votre projet de vie.

Des professionnels vous guident jusqu'à votre entrée en formation professionnelle ou jusqu'à l'emploi, pour garantir que les mesures d'intégration qu'on vous propose de suivre sont les plus adaptées à vos besoins et à votre situation.

Dès votre arrivée en Suisse:

- vous recevez les informations nécessaires pour votre établissement,
- vous apprenez les bases du français pour pouvoir communiquer au quotidien,
- vous découvrez le mode de vie en Suisse et avez des contacts réguliers avec la population locale,
- on vous accompagne et vous conseille en tant que parents d'enfants de 0 à 5 ans et des activités à faire en famille ou pour votre enfant vous sont proposées.
- vous construisez un projet professionnel et
- vous vous formez et/ou accédez à l'emploi.

Concernant les différents programmes et mesures d'intégration, ce sont les personnes qui en sont responsables qui doivent vous en informer, soit lors d'un entretien personnel, soit par téléphone, soit par écrit.

Nous attirons votre attention sur le fait que toutes ces mesures sont mises à votre disposition pour vous soutenir dans vos efforts d'intégration professionnelle. **Par conséquent, leur réussite dépend directement de votre participation, mais aussi et surtout de votre engagement personnel.**

---

## POUR TOUTE QUESTION VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER

- à la **Permanence AIS du bureau de l'Intégration des étrangers (BIE)** qui vous accueille avec ou sans rendez-vous, du lundi au vendredi, de 08:00 à 13:00 à la route de Chancy 88 - 1213 Onex (arrêt TPG Bandol – tram 14, bus K et L). Une réponse téléphonique est aussi assurée du lundi au vendredi de 13:30 à 16:30 au +41 22 546 49 02,
- à **l'assistant ou assistante sociale** qui s'occupe de vous à l'Hospice Général.